

Motion portée par les élus FSU-CGT et OI

Le Conseil d'Administration de Lille 1, réuni ce 12 Novembre 2010 a pris connaissance du refus de Mme le Recteur de l'Académie de Lille d'accorder des autorisations de cumul à des enseignants du second degré sollicités pour intervenir dans des universités de l'académie, dont Lille1. Il apparaît que le seul motif de refus de cumul est le fait d'avoir signé une pétition de refus collectif de tutorat des professeurs stagiaires dans le cadre de la lutte contre la réforme de la formation des enseignants et les conditions indignes de mise en stage des lauréats des concours de 2010, alors que ce tutorat ne relève pas de leurs obligations statutaires de service.

Les élus du CA de Lille 1 condamnent cette décision qui constitue une mesure d'intimidation visant à réprimer la liberté de parole des collègues du second degré.

Sans préjuger des décisions des instances saisies par le SNES qui jugeront du caractère discriminatoire de cette mesure, les élus du CA de Lille 1 constatent que cette décision porte dès à présent atteinte au fonctionnement de formations dispensées au sein de leur établissement, le manque de postes dans l'enseignement supérieur obligeant notre université à recourir à de nombreux vacataires pour assurer sa mission de service public d'enseignement.

Aussi, le Conseil d'Administration de Lille 1 demande à Mme le Recteur de revenir rapidement sur sa décision afin de ne pas porter préjudice aux relations d'échanges développées entre l'Enseignement Secondaire et l'Enseignement Supérieur.